Est-ce que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit de jeûner le jour du vendredi ? Il m’a répondu : « Oui ! »

Muḥammad ibn ‘Abbâd ibn Ja’fâr a dit : « J’ai demandé à Jâbir ibn ‘Abdillah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) : « Est-ce que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit de jeûner le jour du vendredi ? - Il m’a répondu : Oui ! » Et dans la version de Muslim : « Par le Seigneur de la Ka’bah ! »

[Authentique] [Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Puisque le vendredi est un jour de fête pour les musulmans, le Législateur a interdit que l’on jeûne spécialement pendant ce jour ou que l’on prie spécialement la nuit qui le précède, à moins que l’on ne jeûne un jour avant ou un jour après également ou bien que ce jeûne soit inclus dans le cadre d’un jeûne habituel. Cela évite notamment que les gens de la masse pensent qu’il est obligatoire de faire plus de pratiques cultuelles le vendredi que lors des autres jours.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4526